

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 janvier 2001
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 23 janvier 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 23 janvier 2001 dans laquelle M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq fait référence aux débats qui ont eu lieu les 8 et 18 janvier 2001, au sein du Comité créé par la résolution 661 (1990), et plus particulièrement aux interventions des représentants des États-Unis et de la Grande-Bretagne qui ont avancé des arguments sans aucun fondement pour faire obstacle à la demande présentée par l'Iraq en vue de prélever un montant de 1 milliard d'euros sur ses avoirs pour faire face aux besoins humanitaires urgents du peuple palestinien. Le Ministre souligne la subjectivité, l'arrogance et l'hypocrisie du comportement du représentant américain et vous demande une fois de plus de faire tout ce qui est en votre pouvoir, en collaboration avec les membres du Conseil de sécurité, pour que la demande de l'Iraq soit approuvée le plus rapidement possible.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohammed **Al-Humaimidi**

**Annexe à la lettre datée du 23 janvier 2001,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Vous avez sans doute eu connaissance des débats qui se sont déroulés les 8 et 18 janvier 2001 au sein du Comité créé par la résolution 661 (1990) sous la présidence de M. Ole Peter Kolby, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la décision de l'Iraq de consacrer un montant de 1 milliard d'euros au peuple palestinien, décision que je vous avais communiquée dans des correspondances précédentes, dont la dernière était datée du 19 décembre 2000.

Vous êtes sans doute également au courant des interventions des délégués américain et britannique et de leurs tentatives visant à avancer des arguments sans aucun fondement afin de faire obstacle à la demande de l'Iraq qui souhaite prélever un montant de 1 milliard d'euros sur ses avoirs au profit du peuple palestinien pour lui permettre de faire face à ses besoins humanitaires pressants.

Le peuple palestinien, qui subit l'une des formes les plus abjectes de colonialisme de peuplement et de racisme illustrée par l'occupation des terres palestiniennes par l'entité sioniste, a le plus grand besoin d'une assistance humanitaire véritable et rapide. En tenant à apporter son appui aux familles des martyrs, aux blessés de l'Intifada et aux personnes dont les maisons et les biens ont été détruits par l'agression sioniste et à fournir des vivres, des médicaments et des produits de première nécessité au peuple palestinien combattant, l'Iraq, loin d'apporter une aide intéressée, a adopté une démarche fondée sur le sentiment d'appartenance à la nation arabe qu'il partage avec le peuple palestinien frère.

Les débats qui se sont déroulés les 8 et 18 janvier 2001 au sein du Comité créé par la résolution 661 (1990) ont mis en lumière le caractère irrationnel de l'attitude du représentant américain, ainsi que la haine que voue l'Administration américaine aux Arabes. Les responsables américains et britanniques ne sont ni les tuteurs du peuple iraquien ni les gérants de ses ressources. Le peuple iraquien a le droit de disposer librement de ses ressources. Par ailleurs, dans ma lettre datée du 26 novembre 2000, je vous avais exposé les arguments à l'appui de la demande de l'Iraq consistant à prélever un certain montant sur ses revenus pétroliers pour faire face aux besoins humanitaires urgents du peuple arabe palestinien.

La subjectivité, l'arrogance et l'hypocrisie qui marquent l'attitude du représentant américain lui font oublier le gaspillage des ressources financières de l'Iraq. C'est ainsi qu'un montant de 11 milliards de dollars, prélevé sur les avoirs du peuple iraquien, a été versé à la caisse dite d'indemnisation et qu'un autre montant de 1 milliard de dollars a été consacré aux dépenses de fonctionnement du Bureau chargé du Programme Iraq et de la Commission dite d'indemnisation. La plus grande partie de ces sommes a été consacrée au paiement des salaires faramineux des fonctionnaires de ces deux organes, aux voyages en première classe et à l'achat de voitures et de meubles somptueux. Enfermé dans sa politique de deux poids et deux mesures, le représentant américain ne demande pas qu'il soit mis un terme à ces énormes ponctions sur les ressources du peuple iraquien et à ce gaspillage. Bien au contraire, il encourage le vol des ressources de l'Iraq mais lorsque ce dernier

souhaite apporter une aide au peuple palestinien frère, il s'y oppose et agit comme s'il avait à coeur de préserver les ressources du peuple iraquien tout en oubliant, comble de l'hypocrisie politique, que l'aide humanitaire s'inscrit dans le cadre des principes élémentaires de justice et d'équité, surtout que le peuple palestinien subit les pires formes d'occupation, de tuerie, de torture et de blocus.

Le représentant américain oublie également que lui-même et le représentant britannique ont suspendu 1 762 contrats pour les secteurs de la santé, de l'électricité, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'hydraulique, du pétrole et des communications tout au long des différentes phases du Mémoire d'accord empêchant ainsi, et pour des raisons connues de tous, l'acheminement des fournitures humanitaires indispensables au peuple iraquien.

La persistance et l'aggravation des souffrances que subit le peuple palestinien dans les territoires occupés du fait des agressions sionistes quotidiennes imposent à tous ceux, de par le monde, qui ont le sens de l'honneur et de l'équité, ainsi qu'à vous, Monsieur le Président, de soutenir ce peuple combattant et de s'opposer aux tentatives des États-Unis et de la Grande-Bretagne qui visent à empêcher l'acheminement des vivres et des médicaments à ce peuple résistant qui fait face aux pires formes de tuerie, de torture et de destruction de la part d'une clique d'assassins sionistes.

À la lumière de ce qui précède et pour accélérer l'acheminement des vivres, des médicaments et des fournitures essentielles au peuple arabe palestinien, je vous demande, une fois de plus, au nom de mon gouvernement, de faire tout ce qui est en votre pouvoir, en collaboration avec les membres du Conseil de sécurité, pour que la demande de l'Iraq soit approuvée le plus rapidement possible.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(Signé) Mohammed Saïd **Al-Sahaf**